

ANNEXE .BAR - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .BAR

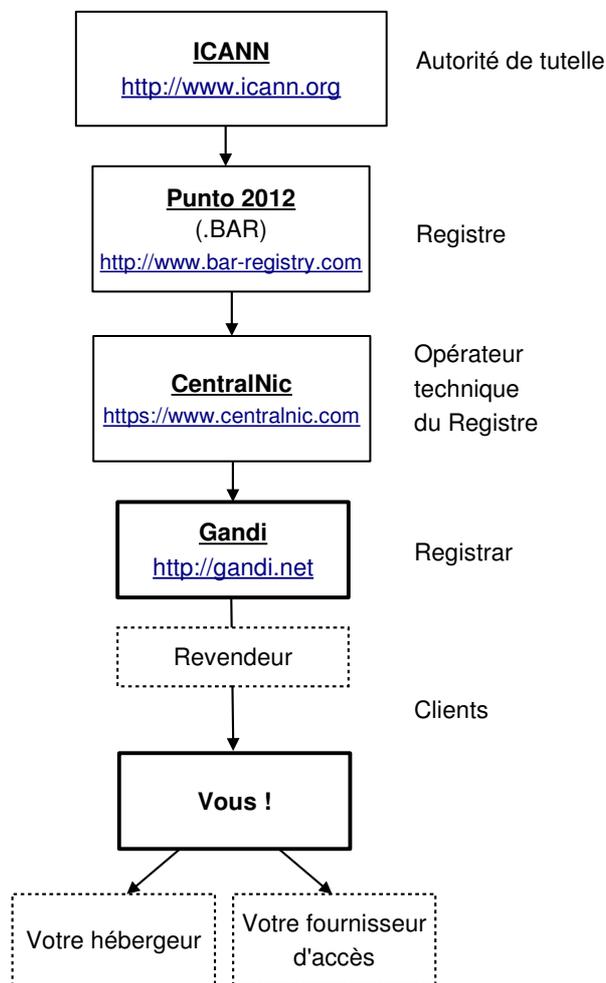
version n°1.0 du 25 avril 2014

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .BAR supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .BAR.1. Autorité de tutelle et Registre

.BAR est une extension générique qui s'adresse aux bars en tout genre qu'ils soient des pubs, des bars sportifs ou à oxygène ou encore des bars à sourire. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .BAR :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .BAR.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .BAR Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous

engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .BAR, définies par l'ICANN, Punto 2012 et CentralNic, consultables aux adresses suivantes :

- Politique de lancement et d'enregistrement : <http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEFHVjNyRUFi>
- Conditions Générales de Centralnic : <https://www.centralnic.com/support/terms/domains>
- Politiques de Centralnic quant au traitement des données personnelles et politiques relatives au Whois : <https://www.centralnic.com/support/registry-privacy>
- Dispositif pour signaler un abus auprès de Centralnic : <https://www.centralnic.com/support/abuse>
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .BAR. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .BAR est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/bar>

Article .BAR.3. Règles d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .BAR se déroulera en 4 phases : la Sunrise réservée aux titulaires de marque(s), la Sunrise réservée aux noms de famille des habitants de la commune de Bar au Monténégro, la Landrush et l'ouverture générale.

La période de Sunrise réservées aux titulaires de marque(s) se déroule du 9 avril au 9 juin 2014. La période de Sunrise réservée aux noms de famille des habitants de la ville de Bar au Monténégro se déroulera quant à elle du 22 mai au 10 juin. La période de Landrush aura lieu du 11 juin au 11 juillet. L'ouverture générale est prévue pour le 14 juillet 2014. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements en période de Landrush et pour l'ouverture générale sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais les noms de domaine ne seront pas encore enregistrés ou réservés.

Article .BAR.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/bar/info>

Les .BAR sont ouverts à tous.

Néanmoins, pendant la période de Sunrise réservée aux noms de famille des habitants de la ville de Bar au Monténégro, des critères d'éligibilité ont été mis en place par le Registre du .BAR.

Article .BAR.5. Sunrise réservée aux titulaires de marques

5.1 Règles d'éligibilité

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du mécanisme de protection des droits de marques « [TMCH](#) » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise.

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre [équipe Corporate](#)).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads>

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous réserve de la validation de Votre marque par TMCH. Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,
- l'envoi de notifications (NORNs) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise ;

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra uploader Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification.

5.2 Règles d'attribution

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivant la fin de la période de Sunrise ;
- si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine. Les règles applicables à la procédure d'enchère sont disponibles à l'adresse suivante : <http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEFHVjNyRUFJ> ainsi que sur le site de [Namejet](#).

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

5.3 Règlement des litiges

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par TMCH :

<http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute>

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre et administrée par le National Arbitration Forum (NAF), à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

<http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEFHVjNyRUFJ> (point 13)

Les règles de procédure mises en place par le National Arbitration Forum sont disponibles ci-après :

<http://domains.adrforum.com/main.aspx?itemID=1922>

5.4 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis, fichier « SMD » invalide ou révoqué ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (nom de domaine attribué à une autre personne suite à une enchère, si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

Article .BAR.6. Sunrise réservée aux noms de famille des habitants de la ville de Bar au Monténégro :

Le Registre du .BAR offre une période de Sunrise réservée aux noms de famille des habitants de la ville de Bar au Monténégro qui pourront réserver leur nom en .BAR avant l'ouverture de la Landrush. Afin d'enregistrer un .BAR pendant cette période, Vous devez respecter les critères d'éligibilité et **contacter Notre équipe support afin que le domaine soit enregistré manuellement.**

6.1 Règles d'éligibilité

Toutes les demandes d'enregistrement de noms de famille d'habitants de la ville de Bar au Monténégro en .BAR devra respecter les critères d'éligibilité détaillés ci-après :

1. Vous devez fournir une copie de Votre carte nationale d'identité de monténégrin (les photocopies sont autorisées mais le Registre du .BAR se réserve la possibilité de solliciter la production d'originaux) ;
2. Vous devez produire un justificatif de domicile attestant de Votre résidence dans la municipalité de Bar qui peut prendre la forme : d'une facture de téléphone, d'eau, d'un relevé de compte bancaire, d'une facture de carte de crédit sur laquelle figure Votre nom et Votre adresse dans la municipalité de Bar.

Toutes les demandes d'enregistrement de noms de famille par des habitants de la ville de Bar doivent également respecter les conditions suivantes :

1. Vous devez être âgé de plus de 18 ans,
2. Vous devez rapporter la preuve de Votre possession d'une carte d'identité nationale de monténégrin et produire en sus un justificatif de domicile. Le Registre du .BAR se réserve la possibilité de demander la production des originaux des cartes d'identité ainsi que des justificatifs de domicile par l'entremise de ses agents au Monténégro,
3. Vous devez remplir le formulaire disponible sur le [site du .BAR](#),
4. Vous acceptez d'être contacté par téléphone pour vérifier Votre adresse ainsi que pour vérifier la véracité des informations figurant sur le Whois,
5. Le nom de domaine enregistré doit coïncider avec le nom qui apparaît sur Votre carte nationale d'identité de monténégrin,
6. Votre enregistrement de nom de domaine doit correspondre à l'une ou toutes les exigences suivantes :
 - coïncider exactement à Votre nom de famille
 - coïncider exactement à Votre prénom et Votre nom de famille,
 - coïncider exactement à la première initiale de Votre prénom et Votre nom de famille

6.2 Règles d'attribution

Les demandes d'enregistrement effectuées durant la période de Sunrise réservée aux marques auront la préséance sur les enregistrements réalisés durant la période dédiée aux noms de famille des habitants de la ville de Bar au Monténégro.

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

-si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivant la fin de la période de Sunrise réservée aux noms de famille des habitants de la ville de Bar ;

-si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de

domaine, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine. Les demandeurs disposeront d'un délai d'une semaine afin de transmettre leur dernière et meilleure offre pour le nom de domaine ou pour retirer leur demande. Le demandeur proposant l'offre la plus élevée se verra attribuer le domaine en question sous réserve du paiement complet des frais d'enregistrement et du montant de l'offre. Durant la période pendant laquelle l'enchère est tenue les demandes d'enregistrement seront réservées par le Registre du .BAR. Dans l'éventualité où aucun des demandeurs à l'enregistrement ne proposerait une offre, le nom de domaine sera relâché pour la Landrush ou l'ouverture générale.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

6.3 Règlement des litiges

Avant de porter plainte, tout litige relatif à la période de Sunrise réservée à l'enregistrement de noms de famille des habitants de la ville de Bar, les potentiels plaignants devront soumettre leurs griefs en premier lieu au Registre du .BAR à l'adresse e-mail suivante : « legal@punto2012.com ».

De manière liminaire, le Registre du .BAR doit tenter de résoudre le différend en interne et sans frais. Si, compte tenu des faits de l'espèce, le différend est susceptible d'être traité de manière plus appropriée par Gandi, le Registre du .BAR conseillera les plaignants en conséquence. Si la plainte a trait à une erreur imputable au Registre affectant le ou les domaines, le Registre du .BAR mènera derechef des investigations et tentera de corriger les erreurs en interne et sans frais. Dans l'éventualité où le Registre du .BAR ne serait pas à même de résoudre le différend il en notifiera le potentiel plaignant pour qu'il soumette sa demande au Comité consultatif du Registre du .BAR. Le Registre du .BAR se réserve le droit de recourir à une procédure d'arbitrage ou de médiation au Monténégro.

Toute demande ou plainte qui ne serait pas portée à la connaissance du Registre du .BAR dans les 10 jours suivant la fin de la période de Sunrise réservée aux noms de famille des habitants de la ville de Bar sera considérée comme forclosée par le Registre du .BAR.

6.4 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis, ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (nom de domaine attribué à une autre personne suite à une enchère, si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

Article .BAR.7. Landrush

Le Registre du .BAR offre une période de Landrush pour tout réservataire éligible au .BAR avant la période d'ouverture

générale.

7.1 Règles d'éligibilité

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

-si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivants la fin de la période de Landrush ;

-si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine. Les règles applicables à la procédure d'enchère sont disponibles à l'adresse suivante :

[http://myicann.force.com/SunriseAttachment?](http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEFHVjNyRUFU)

[attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEFHVjNyRUFU](http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEFHVjNyRUFU) ainsi que sur le site de [Namejet](http://www.namejet.com).

7.2 Conditions de remboursement :

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (nom de domaine attribué à une autre personne suite à une enchère, si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

Article .BAR.8. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant la période de Sunrise réservée aux noms de famille des habitants de la ville de Bar au Monténégro, de Landrush et 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre

demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .BAR.9. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement :

-<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/bar>

(specification 5. schedule of reserved names),

-les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

L'enregistrement des noms de domaine « premium » n'est pas disponible sur Notre interface, veuillez contacter Notre service clients.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium », Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Etant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée à Punto 2012.

Article .BAR.10. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées durant les deux périodes de Sunrise et pendant la période de Landrush, et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .BAR.11. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/bar>

Les tarifs des enregistrement en période de Sunrise réservée aux noms de famille des habitants de la ville de Bar au Monténégro, Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques qui Vous seront communiqués par Notre service

clients sur demande.

Article .BAR.12. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous acceptez que le Registre accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

Si Vous collectez ou conservez des données sensibles de nature financière ou des données sensibles en matière de santé, Vous devez Vous conformer à la loi applicable sur la fourniture de tels services y compris les mesures de sécurité applicables à ce secteur.

Article .BAR.13. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .BAR, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Article .BAR.14. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous

conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;

- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Vous acceptez avoir pris connaissance des règles relatives aux litiges concernant les transferts :

<http://www.icann.org/en/help/dndr/tdrp>

Article .BAR.15. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .BAR.16. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .BAR.17. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une

condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à respecter les lois applicables en matière de vie privée, de collecte des données, du droit des consommateurs (y compris les dispositions concernant les conduites trompeuses et déceptives) et les lois des consommateurs applicables en matière de prêt, de recouvrement de créances, d'agriculture biologique, (dans l'éventualité où ces dispositions seraient applicables), de divulgation des données personnelles et des règlements applicables en matière de finance.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, ses sociétés affiliées et filiales, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, directeurs, préposés, cocontractants, prestataires, agents et mandataires contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats (y compris en appel), découlant ou en relation avec Votre nom de domaine, y compris, notamment le choix, l'enregistrement, le renouvellement, la destruction, le transfert ou l'utilisation de Votre nom de domaine ou toute violation des règles régissant l'enregistrement d'un nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Article .BAR.18. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- afin d'appliquer les règles et politiques du Registre et/ou de l'ICANN en vigueur ainsi que leurs amendements ultérieurs ;
- dont les informations ne sont pas fiables, exactes et à jour ou n'ont pas été mises à jour ou corrigées conformément aux règles et politiques du Registre et de l'ICANN ;
- en raison de la violation du présent contrat ou des règles établies par le Registre ou l'ICANN ;
- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une

demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;

- afin d'établir, revendiquer ou défendre les droits du Registre ou d'un tiers, ou d'éviter toute responsabilité civile ou pénale, réelle ou potentielle du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, cocontractants, administrateurs, directeurs, représentants, employés et fournisseurs de services, préposés ou actionnaires, ou résultant de dommages causés à ces personnes ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- pour répondre et se protéger contre toute forme de malware (y compris et de manière non limitative les codes malicieux ou les logiciels qui peuvent affecter Internet),
- en application des stipulations adoptées par toute entité reconnue comme faisant autorité dans le domaine d'Internet (i.e : RFC ...) ;
- pour non paiement des frais au Registre.
- conformément aux conditions générales et contrats du Registre.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

De plus dans le cadre d'une demande en période de Sunrise, Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé, sans obligation, à rejeter Votre demande ou à détruire, suspendre ou transmettre à un tiers Votre nom de domaine si le Registre est notifié que Votre fichier « SMD » fait l'objet d'un litige pendant.

Le Registre n'a pas l'obligation de Vous notifier de la résiliation ou de l'expiration de l'enregistrement de Votre nom de domaine, et sont notamment autorisés, sans obligation, à suspendre ou détruire Votre nom de domaine immédiatement en cas de manquement aux conditions générales établies par le Registre ou de violation de toute loi ou règlement applicable.

Vous acceptez qu'aucun dommages-intérêts ou frais de quelque ordre qu'il soient (débours, dépens) ne peut être réclamé au Registre (notamment toute somme due ou payée dans le cadre d'une procédure quelle qu'elle soit initiée à l'encontre d'une décision du Registre).

-fin de l'annexe .BAR-